

Le Journal des Trois-Rivières

CATHOLIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE,

REDIGÉ PAR UN
Comité de Collaborateurs.

IN NECESSARIIS, UNITAS; IN DUBIIS, LIBERTAS; IN OMNIBUS, CHARITAS

ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES
J. DESILETS & FRÈRE

LA PAIX OU LA GUERRE

On a dit un peu prématurément que la retraite de M. de Bismark ne changerait guère les relations de l'Allemagne avec la France et la Russie. En réalité, personne ne saurait dire, au point où en sont les choses aujourd'hui, quel est l'avenir de demain. En Russie comme en France, on se demande, ce qui va se passer en Allemagne. Hier on disait à Saint-Petersbourg que l'unique état de l'édifice de la paix européenne était écroulé. A Paris le bruit courait que le comte de Munster, ambassadeur d'Allemagne à Paris, allait donner sa démission, et il s'en suivait une baisse à la Bourse. Partout se répand un sentiment d'inquiétude. Les dépêches de Berlin sont commentées anxieusement. Depuis la retraite de Bismark, la crise devient plus intense de jour en jour, et on se demande à quoi elle aboutira. On cherche où en veut venir Guillaume II, et on craint de le voir compromettre.

Quand on a vu Bismark remplacé par un soldat qui au point de vue politique, est un homme de paille, on a compris que Guillaume ne voulait plus de tutelle politique et qu'il entendait gouverner lui-même, seul, à sa fantaisie. On s'est demandé ce que devenait le général de Waldersee, qui était jadis le favori du jeune empereur et que l'opinion publique désignait comme le futur successeur du chancelier, l'explication est venue : C'est que Guillaume ne veut pas plus de tutelle militaire que de tutelle politique. Or, comme Waldersee est un homme de valeur et de caractère ; comme il ne veut pas être un chef d'armée nominal, un chef d'état-major général humiliant sa responsabilité sous le commandement d'un blanc bec, il a été cassé aux gages par celui-ci, qui n'a plus maintenant ni Bismark ni Waldersee pour l'empêcher d'être l'empereur, de pied en cape, pour le gouvernement civil et militaire.

"Le palais, dit le *World*, sera désormais une caserne, et le siège de l'empire à cheval." Est-ce la paix, est-ce la guerre ? C'est la question qui se pose. C'est la confusion dans tous les cas, et l'inconnu certain. S'il faut en croire ce qu'on rapporte de Londres, la cause immédiate de la révocation de Waldersee procéderait d'une des utopies de Guillaume analogue, quoique dans un autre ordre d'idées, à son rêve de socialisme impérial. Guillaume aurait conçu et arrêté le projet, comme il a transpiré déjà, il y a quelque temps, de convoquer un second congrès international où il proposerait l'abolition des grandes armées et un désarmement général. Le comte de Waldersee aurait préemptoirement refusé de s'associer à cette chimère, et de là une rupture immédiate. Waldersee est parti en congé pour l'Italie et l'empereur a signé sa révocation.

Nous ne savons ce qu'il y a de vrai dans cette version. Elle ne saurait être acceptée sans réserve. Il est bien difficile d'admettre, si peu de confiance qu'on puisse avoir dans le jugement de Guillaume, qu'il croie sérieusement à la possibilité d'un désarmement pacifique dans l'état actuel de l'Europe. Une telle proposition serait accueillie avec dérision d'un bout à l'autre du continent. L'idée n'en pourrait naître que dans un cerveau hors d'équilibre, ce qui, du reste, ne s'écarter pas beaucoup de l'opinion de gens très sensés, en Europe et ailleurs. Le *Sun* de New-York disait hier, à propos du vide qu'allait faire la retraite de Bismark dans les conseils du jeune despote :

La disparition du chancelier sera vue avec une satisfaction voilée, mais intense, à Paris et à Saint-Petersbourg. Les hommes d'état russes et français éprouveront le même sentiment de soulagement qu'exprimait Sertorius quand, apprenant que le jeune Pompé avait supplanté le vétéran Métellus, il disait : "Eh bien ! que le vieillard s'en aille, et nous aurons bon marché du jeune homme !"

On peut attendre tous les égarements en effet, d'un jeune téméraire assez fou pour prendre à lui seul une charge aussi lourde que celle des immenses complications au milieu desquelles se débat la politique intérieure et extérieure de l'empire. Le grand-père de Guillaume II n'était sûrement pas un grand génie, mais il avait le mérite de savoir s'entourer de conseillers plus experts que lui. Pour la guerre, il s'appuyait sur de Molke, et pour la haute politique sur Bismark. Son petit fils n'a pas cette sagesse et sa présomption l'expose à de grands dangers, dont il ne tardera pas à s'apercevoir, ne fût-ce que dans ses rapports avec le parlement, qu'il ne trouvera sûrement pas aussi docile qu'il était sous la coupe de Bismark qui obtenait tout ce qu'il voulait du reichstag, mais à quel prix ?

Il avait le prestige de l'âge et des services rendus, c'était un dompteur ; il avait une autorité propre et une puissance personnelle qui s'imposaient par des artifices d'intimidation où il était passé maître ; il

roulait littéralement les auditeurs ; il refoulait les instincts d'émancipation qui murmuraient mais se soumettaient. Guillaume n'a rien de tout cela, et si Bismark lui-même est arrivé à l'impuissance devant l'invasion irrésistible de l'esprit libéral, par quel prodige peut-il, lui novice, espérer contenir les éléments démocratiques qui fomentent dans le nouveau reichstag ?

C'est là que l'attendent les premières épreuves. Il ne manque pas au parlement d'esprits énergiques, aujourd'hui affranchis, qui aspirent à prendre la revanche de leurs humiliations passées, et ce n'est pas Guillaume certainement qui les courbera sous son despotisme juvénile.

LES OEUFS DE PAQUES

Le luxe s'est étendu et il coûte cher aujourd'hui d'offrir une marque d'attention dans un œuf de Pâques. Décidément le bon vieux temps est loin de nous, et il est curieux de voir comme l'on détourne facilement les intentions de leur source et de leur but.

Qu'était-ce que les œufs de Pâques, dans l'origine ? Rien de plus simple à expliquer ; au temps où l'on observait le carême avec plus de rigueur qu'aujourd'hui alors que l'usage du beurre et surtout des œufs était rigoureusement pros crit pendant les quarante jours, on saluait avec plus d'enthousiasme la venue de Pâques.

Les vieilles chroniques nous renseignent sur ce qui se passait alors. Le Vendredi Saint arrivé, est-il dit, les écoliers et les clercs des églises s'assemblaient sur la place publique, au bruit des tambours, au son des trompettes, au tintement des clochettes. Les uns portaient des étendards sur lesquels étaient peints des œufs, les autres tenaient en main des lances et des bâtons. Quand ils étaient réunis ils se rendaient en masse à la porte des églises, et là ils faisaient bénir des œufs teints en couleurs diverses, puis ils se rendaient dans la ville pour faire don de ces œufs à leurs parents et à leurs amis.

Le saint jour de Pâques arrivé, on cassait les œufs et l'on en faisait une salade que l'on mangeait en famille avec grande liesse.

Aujourd'hui on distribue encore aux amis des œufs de Pâques, mais ces œufs ne sont plus ceux des poules. Tout augmente et tout change dans la vie. Les œufs ont subi le sort commun ; ils sont devenus des objets de luxe, des boîtes à surprises, et quelles surprises !

Ce sont de puissants personnages qui ont établi l'usage fastueux des œufs autres que les œufs des poules.

A partir du XII^e siècle, la distribution des œufs de luxe devint à la cour de France une affaire de mode.

Après la messe de Pâques, on présentait au roi une corbeille remplie d'œufs qu'il distribuait aux seigneurs de sa maison. Selon la richesse de l'œuf on se trouvait en plus ou moins grande faveur.

Henri II offrit en cadeau de Pâques, à Diane de Poitiers, un collier magnifique, dans deux coquilles de la nacre la plus pure. La chose parut si galante et si jolie que son succès fut très immense. Les courtisans s'empressèrent d'imiter le maître, et les œufs de Pâques de genre semblable, d'une valeur souvent excessive, s'offrirent tour à tour à la reine et aux dames de la cour, sous les règnes excessifs de Charles IX, Henri III, Henri IV, Louis XIII, et Louis XIV.

Quand Mlle de La Vallière se fut retirée du monde, le grand roi lui fit parvenir dans un œuf de Pâques, un morceau de la vraie croix.

Sous Louis XV, le luxe atteignit les dernières limites du raffinement. On en a la preuve par les spécimens si jolis et si gracieux qui restent de cette époque. On lit ce que l'on n'avait pas encore tenté jusque-là, Watteau et Lancret reçurent mission de peindre et dorer de délicieux motifs et de ravissantes scènes, sur de simples coquilles d'œufs de poule. C'est un de ces œufs que le chevalier de Boufflers disait : "Si on le mange à la coque, je retiens la coquille." Mais ce luxe fut encore dépassé quelques années plus tard. Il faudrait en trop dire. Sous la Révolution on continua entre amis, à s'offrir des œufs de Pâques, mais ces cadeaux représentaient, hélas ! les scènes lugubres que l'on avait journellement sous les yeux.

Arrivons à une époque récente pour dire que dans certains œufs de Pâques se trouve la marque de ce luxe ruineux, qu'on ne saurait trop condamner ; certains détails prouveraient ce qu'on y découvre de scandaleux, ce que peuvent le désordre et la folie.

Mais arrêtons-nous plutôt à ce que peut offrir d'agréable et de bon l'emploi que d'anciens savent faire de nos jours des œufs de Pâques.

Il y a réjouissance pour le cœur, à lire certaines anecdotes qui rappellent de

quelle aimable et charitable façon ils ont été et sont encore présentés ou distribués.

On raconte que Lamartine, contemplant un jour, aux approches de Pâques, avec un de ses amis, les étalages des confiseurs et des joailliers, ne pouvait s'empêcher de songer aux tristesses des pauvres enfants qu'il voyait là, demandant un petit sou, et s'arrêtant devant ces étalages superbes, sans pouvoir se promettre le plus modeste de ces œufs exposés. Par un de ces élans qu'on explique, Lamartine entre dans le magasin et témoigne de sa prodigieuse libéralité : il jette quelques pièces d'or sur le comptoir, prend une corbeille d'œufs de Pâques, et la distribue lui-même à tous les enfants que l'excès de joie rendait muets, et comme son ami semblait lui reprocher cette prodigalité : "Que Dieu me pardonne, dit-il, ainsi qu'à ma mère, qui m'a toujours appris que faire des heureux était la plus douce des jouissances !"

Une autre anecdote, plus récente encore : c'était en 1865 : la supérieure d'un établissement d'orphelines, préoccupée de la situation pénible due à de tristes événements qu'elle n'avait pu conjurer, cherchait par tous les moyens possibles à remonter sa maison. Un jour elle reçut un œuf en sucre gros comme un œuf d'autruche accompagné de ce simple billet : "Pour vos chères orphelines."

Aussitôt la bonne mère de réunir ses petites filles de casser l'œuf devant elles. O surprise ! de l'œuf en morceaux s'échappaient quantité de minces billets dont la totalité forme une somme importante. L'auteur de cet inoubliable bienfait avait nom : George de La Rochefoucauld dont la mort a laissé d'unanimes regrets.

On comprend de tels cadeaux, comme aussi on ne peut que tolérer ces petits souvenirs affectueux qu'on s'offre entre amis ; il y a mille manières de s'y prendre pour être agréable. Les œufs de Pâques sont des occasions pour une loule de surprises plus ou moins réjouissantes.

Comme le 1^{er} avril, jour des attraits, se présente à l'époque de la même saison, il arrive que l'œuf contient seulement quelquefois un petit poisson ou un petit rien du tout. Il n'y a pas bien longtemps, une dame qui s'attendait sûrement à une jolie surprise, elle en avait l'air du moins, reçut un bel œuf qui ne renfermait qu'un bouquet de violettes ; elle le sentait, puis l'écarterait comme si dans ce milieu elle eût pu découvrir quelque objet précieux, mais point du tout. On comprit à sa triste mine qu'elle se trouvait badinée.

Inventions, Découvertes et Variété

LA PIQÛRE DES MOUCHES CHARBONNEUSES.

On admet généralement que la piqure d'une mouche charbonneuse est non seulement très dangereuse, mais, que, parfois, elle peut déterminer la mort.

Le *Bulletin agricole* de Constantine n'est pas de cet avis et si le mal est pris à temps, on obtient une guérison certaine.

"Voyons d'abord, dit-il, comment débute le mal. Il commence par une petite tache, peu colorée, rarement plus grosse qu'une tête d'épingle. On la confondrait avec une piqure de puce. Peu à peu apparaît un petit bouton, puis une vésicule qui le recouvre et s'agrandit.

"Cette vésicule, d'abord grise, devient noire et dégage vivement ; si on la perce, il en sort une goutte d'eau jaune capable de transmettre la maladie à une personne. Bientôt la maladie se caractérise tout à fait ; la gangrène se manifeste par un point noir. La peau forme une grosseur enflammée, l'enflure s'étend, et, au bout de deux jours, la partie ainsi affectée devient gonflée et dure dans toute son étendue. Mais comme l'engourdissement n'entraîne pas une grande souffrance, le malade se rassure. Hélas ! trente-six heures après les vomissements surviennent, puis une fièvre froide qui se termine par la mort.

"Il est prouvé que les hommes peuvent guérir, d'une manière presque certaine, de cette maladie, pourvu que le traitement soit appliqué sans retard ; car, dans une affaire aussi rapide, les heures sont précieuses. Donc, dès qu'on se croit piqué par une mouche suspecte, et qu'on aperçoit le bouton noirâtre d'un mauvais aspect, il faut aussitôt, avec ou sans l'aide du médecin, cautériser profondément le mal en se servant d'un fer pointu, rougi au feu. Il vaut mieux brûler un peu trop que pas assez, car une brûlure insuffisante ne produirait qu'un résultat incertain. "On recouvre alors toute la partie cautérisée avec des feuilles vertes de betterave ou de salade et on attend le médecin qui jugera de l'efficacité de la brûlure lui-même, et ordonnera les médicaments internes."

La classe des fumeurs qui aiment à se servir de bons bouts d'ambre est assez intéressante pour qu'on s'arrête un instant

à lui indiquer le moyen de distinguer l'ambre véritable de ses nombreuses imitations. L'imitation est d'un jaune uniforme tandis que l'ambre est généralement ombrée et rayée ou nuageuse ; si l'on frotte celle-ci sur la paume de la main, il se dégage une odeur aromatique, ce qui n'a pas lieu pour l'ambre artificiel. L'ambre graissée avec du suif et chauffée au feu pendant quelques minutes peut plier sous un léger effort, mais l'autre demeure rigide. Elle s'écrase difficilement, n'est pas rayée par l'ongle du doigt ; on peut la tailler, la limer, la scier et la polir, mais elle ne se soude pas avec elle-même comme le copal ou l'ambre artificiel.

SUCCESSION DE

FEU H. G. FEARON

A VENDRE

1^o. La maison de briques, à deux étages, avec bonnes mansardes, située aux Nos. 26 et 28 rue Badeaux, Trois-Rivières, en face de la place du marché aux denrées, occupée aujourd'hui, comme restaurant par dame veuve Adolphe Cadorette. Le bas de cette maison contient un beau magasin, et le haut, un vaste logement ; à l'arrière est une grande cour, avec écurie et dépendances. Cette maison serait très avantageuse pour un épicer, un marchand de blé, de fruits, de hardes faites ou maison de pension, toutes choses à la demande et à la portée des agriculteurs et commerçants qui fréquentent nos marchés.

2^o. Cette belle résidence de briques avec sous-bassement et mansardes françaises, située au No. 69 rue Ste-Julie, Trois-Rivières, occupée, comme résidence privée, par John Bourgeois, Ecuier, arpenteur et ingénieur. Cette maison, avec allonge et belle cuisine à l'arrière, pourvue de toutes les améliorations modernes, tel que closets, bains, etc., avec joli jardin et vaste cour, écuries, hangars, remises et autres dépendances, située auprès du couvent des Dames de la providence, du collège, et à quelques pas de la Cathédrale, offre de grands avantages pour une famille désirant le confort et la tranquillité. Avec cette maison, sont aussi à vendre le petit cottage voisin, No. 65 rue Ste-Julie, et le vaste terrain à l'arrière.

Termes faciles — possession au 1^{er} mai prochain (1890).

S'adresser à

L. U. A. GENEST

et

NAPOLEON GELINAS,

Exécuteurs test-conjoints

Trois-Rivières, 24 Décembre, 1889.

AGENTS DEMANDES PARTOUT



Cette montre, vendue d'ordinaire \$4.98, pour les fêtes de Pâques, nous la vendons à \$4.98, avec la chaîne pour vous d'un seul coup. Coupez ceci et envoyez sous le pli, 50 centimes en timbres ou en espèces, à M. A. C. Roebuck & Co., 51, rue Adelaide St. East, Toronto, Canada. Nous vous enverrons la montre à l'adresse que vous indiquerez. Les commandes, s'il vous plaît, en joindre une copie à M. A. C. Roebuck & Co., 51, rue Adelaide St. East, Toronto, Canada. Les commandes, s'il vous plaît, en joindre une copie à M. A. C. Roebuck & Co., 51, rue Adelaide St. East, Toronto, Canada.

A VENDRE

Une belle propriété dans la paroisse de St-Tite située à dix arpents de l'Eglise et à la même distance du dépôt des chars, contenant 225 arpents de terre, dont 70 en culture le reste boisé, et une scierie dessus bien bâtie, et le tout en bon ordre. Pour plus amples informations s'adresser au propriétaire.

LUDGER TOURIGNY, St-Tite.

Province de Québec }
District des Trois-Rivières }

COUR SUPERIEURE

No. 192

Dame Marie Agnès Bédard du village d'Yamachiche, épouse d'Evariste Rivard du même lieu, dûment autorisée à ester en justice,

Demanderesse.

VS

Le dit Evariste Rivard du dit village d'Yamachiche,

Défendeur.

Une action en séparation de bien, à ce jour été inscrite en cette cause, par la Demanderesse contre le Défendeur.

Trois-Rivières, 24 Février 1890.

J. B. L. HOULD,

Proc. de la Demanderesse.

BUREAU DE POSTE

— DE —
Trois-Rivières

26 Novembre 1889.

MALLES.	ARRIVÉE	DÉPART
PAR CHEMIN DU PACIFIQUE Section Ouest.		
Express.		
Montréal et Ouest.....	11,45 A. M.	3,5 P. M.
Yamachiche, Rivière du Loup, Maskinongé, Berthier et Sorel, Etats-Unis Est et Ouest.....	"	"
Ottawa.....	"	"
Section Est.		
Express.		
Québec et Est.....	4,30 P. M.	11,05 A. M.
Champlain.....	"	"
Batiscan et Ste-Anne la Pénade.	"	"
PAR GRAND TRONC.		
Etats-Unis (Est).....	9,30 A. M.	
St-Grégoire.....	9,30 A. M.	12,25 P. M.
Arthabaska et Cantons de l'Est Nicole et LaBelle.....	"	"
PAR TERRE.		
Bécancour.....	8,30 A. M.	9,30 A. M.
Gentilly, St-Pierre les Escapots, St-Jean D. C. et la Rivière sud.....	"	"
St-Maurice et St-Narcisse.....	10,30 A. M.	1,00 P. M.
St-Etienne.....	"	"
Shawenegan, Forg. St-Maurice, Valmont { 3 fois par semaine mardi, jeudi, samedi	"	"
PAR CHEMIN DE FER DE NUIT.		
Ottawa.....	8,00 A. M.	7,45 P. M.
Montréal.....	"	"
Québec.....	"	"
Grandes Piles.....	3,45 P. M.	8 P. M.
St-Tite.....	"	"
Lac la Tortue.....	"	"
Grand'Mère.....	"	"
St-Flore.....	"	"

Les boîtes aux coins des rues sont visitées à 10,30 A. M. 3,15 P. M. et 7,15 P. M.
Les lettres enregistrées doivent être maffées 15 minutes avant le départ de chaque maille.

C. K. OGDEN, M. P.

Trois-Rivières, 26 Novembre 1889.

LAJOIE & FRÈRE.

Marchandises-Sèches.

En Gros et en Détail.

ENSEIGNE DU MOUTON D'OR

No. 138 RUE NOTRE-DAME.

Trois-Rivières.



Il convient spécialement les familles à venir visiter le magasin avant d'acheter ailleurs.
Des modestes sont attachées à l'établissement.
24 Octobre 1878.

PIANO ET CHANT

Madame Hart-Brunet, professeur de piano et chant ouvrira son salon de musique le 15 Juillet au No. 24 Rue Niverville. Pour conditions s'adresser de 1^{re} heure à 3 heures P. M.

Trois-Rivières, 11 Juillet 1889.

Celebre Eau Minerale

DES

SOURCES ST-LEON

R. W. WILLIAMS, successeur de Hœrner & Williams pharmacien, téléphone No 1, agent général pour la cité des Trois-Rivières

HECTOR CARON,

Propriétaire

LES TROIS-RIVIERES.



JEUDI, 27 MARS 1890.

LA SITUATION FINANCIERE DE LA PROVINCE

L'analyse suivante de la partie du discours de M. Desjardins, député de Montmorency, concernant les finances provinciales, nécessite la plus sérieuse attention.

Depuis six mois, dit-il, le gouvernement a vécu d'emprunts que j'appellerai forcés. Il devrait avoir la franchise de l'admettre.

La loi autorise le gouvernement à garantir l'intérêt des débetures que les compagnies de chemins de fer placent sur le marché monétaire, à condition que ces compagnies lui fassent le dépôt de la somme suffisante avec les intérêts sur le dépôt pour rencontrer l'intérêt des débetures garanties par lui. L'année dernière, trois compagnies se sont prévaluées de la loi. Elles ont déposé la somme \$2,229,000 entre les mains du gouvernement, pour garantir l'intérêt pendant 10 ans de plusieurs millions de piastres des débetures qu'elles ont négociées sur le marché monétaire. Le gouvernement a contracté l'engagement de payer l'intérêt des débetures à la place des compagnies. Le montant annuel que le gouvernement aura ainsi à payer est de \$273,000. C'est donc, pour les dix ans, l'obligation de payer \$2,730,000 que le gouvernement a contractée. La différence entre le montant des dépôts et celui des intérêts à payer est de \$500,000. Si le ministère avait placé les \$2,229,000 qu'il a reçus en dépôt, l'intérêt composé aurait comblé cette différence d'un demi-million.

Mais voici ce que le gouvernement a fait. Des la fin de février 1889, il ne lui restait pas un sou du fameux emprunt de trois millions et demi fait à peine un an auparavant. Il était sans ressources et étreint par les embarras financiers causés par ses prodigalités et ses extravagances. Il lui fallait absolument de l'argent, et par gros montants.

Pressé par les échéances, le gouvernement se retourna vers les deux millions et quart des dépôts des compagnies de chemins de fer, et les regarda d'un œil d'envie.

Ainsi le gouvernement a vécu depuis, à même les dépôts qu'il avait reçus pour payer l'intérêt des débetures dont il a rendu la province responsable. Et le 31 décembre dernier, des deux millions et quart de dépôts, il ne restait que la balance relativement modique de sept cent mille piastres. Et je dis que le gouvernement a fait depuis la dernière session, un emprunt forcé de plus d'un million et demi de piastres sans l'autorisation de la chambre.

Voyons donc vers quelle catastrophe financière ce gouvernement fait marcher la province au pas de course.

L'emprunt de \$3,500,000 est dépensé jusqu'au dernier sous depuis un an.

Les huit cent mille piastres et plus reçues des corporations commerciales depuis le jugement du Conseil Privé sont aussi toutes dépensées.

Des \$100,000 d'Ontario et des \$125,000 de Montréal, il y a longtemps qu'il ne reste pas un centime.

Des \$700,000, et plus du revenu additionnel, perçus, depuis 1887, des terres de la Couronne et des licences, il n'y a pas la valeur d'un sou dans le trésor.

Et des \$2,229,000 de dépôts des compagnies de chemins de fer, il ne reste que six à sept cent mille piastres que le gouvernement aura tout dépensé dans peu de mois.

UN AUTRE EMPRUNT TRÈS PROCHAIN

Il de mon devoir, ajoute encore M. Desjardins, d'attirer la plus sérieuse attention de la chambre et de la province sur un des côtés les plus graves de la situation de nos affaires financières. Je dois d'abord exprimer ma grande surprise de ce que l'honorable trésorier ne nous en ait pas dit un seul mot.

Il est certain que le gouvernement va être très prochainement obligé d'emprunter un montant considérable. En voici la preuve irréfutable.

Par son budget général et son budget supplémentaire pour l'année courante 1889-90, le gouvernement a calculé qu'il lui faudrait payer pour les dépenses spéciales qu'il porte au compte du capital, et pour les subventions aux chemins de fer, la somme de \$1,214,000 en chiffres ronds. Pendant les six premiers mois de l'année, il a payé à compte de ce montant la somme de \$482,000. Il lui reste donc \$782,000 à payer, suivant ses propres calculs, pendant l'exercice en cours.

Dans le budget général de l'année prochaine, 1890-91, le gouvernement calcule qu'il aura à dépenser, pour dépenses spéciales, imputables, suivant lui au capital la somme de \$912,000 et \$450,000 pour subventions aux chemins de fer, soit un total de \$1,452,000. Le gouvernement aura aussi à payer bientôt la part de la minorité protestante dans le règlement de l'affaire des biens des Jésuites, soit \$62,000. Il aura à débours \$400,000, en chiffres ronds, d'ici au 30 juin 1891, pour l'intérêt des millions des débetures des chemins de fer dont il est responsable.

Calculons maintenant le montant des déboursés imputables au capital que le gouvernement aura, suivant ses propres calculs, à faire d'ici au 30 juin 1891 :

Balance pour l'année courante 1889-90.....	\$ 782,000
Montant d'après le budget général de l'année prochaine 1890-91.....	1,452,000
Part de la minorité protestante dans l'affaire des Jésuites.....	62,000
A rembourser sur les dépôts des compagnies de chemins de fer pour l'intérêt des débetures en chiffres ronds.....	400,000

Montant..... \$2,696,000

C'est donc, en chiffres ronds, deux millions sept cent mille piastres de déboursés, suivant lui, tous imputables au capital, que le gouvernement aura à faire jusqu'au 30 juin 1891. Pour faire face à ces obligations dont les échéances vont rapidement se succéder, le gouvernement n'aurait le 31 décembre 1889, que la balance disponible de \$876,955, déduction faite de \$42,225 de mandats impayés à cette date.

Établissons la différence comme suit :

Montant à payer jusqu'au 30 juin 1891.....	\$2,696,000
Moins balance en caisse le 31 décembre 1889.....	676,955

Balance pour laquelle il n'est pas pourvu..... \$2,019,045

Voilà donc plus de deux millions de piastres de déboursés à faire pour lesquels il n'y a pas un sou de disponible. Je n'hésite pas à dire que le devoir impérieux de la chambre avant de se séparer est d'exiger que le gouvernement lui dise où et comment il entend se procurer les ressources financières pour rencontrer ces déboursés.

Il est évident que le gouvernement est obligé d'emprunter de nouveau. Va-t-il faire des emprunts temporaires ou un emprunt permanent d'une couple de millions ? Les emprunts temporaires ne feraient qu'ajourner l'emprunt permanent. Il faudra toujours que le ministère en vienne à la.

L'honorable trésorier n'a pas jugé à propos de nous dire comment il allait se procurer l'argent nécessaire pour payer les dépenses du capital qu'il lui faudra faire d'ici au 30 juin 1891. La chambre et la province ont le droit de le savoir. Notre devoir est d'exiger qu'on nous le dise.

Malgré son silence sur ce point et ses réticences sur d'autres, l'honorable trésorier en a dit cependant assez pour nous faire comprendre que la politique du ministère est de continuer à augmenter la dette de province. Il nous a déclaré que, loin de diminuer, le compte de l'intérêt va aller en augmentant. Qu'est-ce que cela signifie ? Évidemment qu'il faut de nouveaux emprunts. Sans nouveaux emprunts le compte de l'intérêt ne pourrait pas augmenter.

UNE VUE D'ENSEMBLE

Plusieurs des détails des affaires financières ayant été longuement discutés, je me suis surtout attaché à examiner les grandes lignes de la question.

Avant de terminer mes remarques je crois qu'il est très important de prendre une vue d'ensemble de la situation non seulement telle que je viens de la tracer par des données et des calculs incontestables, mais aussi en la jugeant sûrement dans l'avenir prochain et redoutable que la politique si déplorable du ministère lui prépare.

En 1886, sous l'ancien gouvernement, la province avait un budget de dépenses ordinaires de trois millions de piastres en chiffres ronds.

Aujourd'hui ce budget dépasse \$3,780,000, soit une augmentation de plus de trois quarts de millions de piastres. Les obligations totales de la dette fondée et flottante dépassent vingt-sept millions de piastres, soit, comme je l'ai prouvé, une augmentation de plus de cinq millions depuis l'avènement du ministère actuel au pouvoir.

Nous sommes actuellement en face d'une dette flottante de près de six millions de piastres.

Voilà la situation telle qu'elle est aujourd'hui.

Que sera elle dans un avenir très prochain si la chambre et la province permettent au gouvernement de continuer sa course vertigineuse dans la voie de l'extravagance ?

Ce qu'elle sera, il est très facile de le prévoir.

Le gouvernement se lance dans toutes sortes d'entreprises, dans toutes sortes d'aventures. Il pousse partout à la dépense. Il provoque partout les demandes, les sollicitations, les exigences. Il fait maints projets sans en peser les difficultés, les dangers, les conséquences. C'est à un tel point que l'honorable trésorier n'a pu s'empêcher, timidement, si l'on veut, de pousser un cri d'alarme, en voulant réagir contre la tendance de plus en plus accentuée de tout attendre du gouvernement.

Quelle situation financière cette politique si inconsidérée, si hasardeuse, si dangereuse, du gouvernement va-t-elle produire en très peu de temps, si on la laisse faire ?

Ce qu'elle sera certainement le voici : Bientôt très prochainement la dette de la province dépassera trente millions de piastres.

En très peu d'années, le gouvernement sera obligé d'emprunter sept à huit millions de piastres.

Le compte de l'intérêt sera ainsi bientôt augmenté de \$300,000 annuellement.

Tout cela portera aussi bientôt le budget annuel des dépenses de la province à quatre millions et quart.

Et pour rétablir l'équilibre entre les recettes et les dépenses, et sauver le crédit public, il faudra que le gouvernement trouve au moins trois quarts de millions de piastres de revenu additionnel.

C'est-à-dire qu'il lui faudra imposer trois quarts de millions de piastres de nouvelles taxes.

Voici la situation prochaine, telle que le gouvernement la prépare avec un aveuglement inexplicable.

La situation actuelle est déjà trop compromise. Il ne faut pas s'aventurer plus loin, parce que l'abîme est tout près. Il faut rebrousser chemin, et tout de suite abandonner la voie de l'extravagance pour revenir à celle de l'économie.

Il ne faut plus créer de la légèreté de nouvelles obligations, pour mettre fin aux lourdes emprunts et éviter le désastre qui s'en suivrait certainement.

Courrier

Les résolutions du gouvernement Mercier au sujet des subsides aux compagnies de chemin de fer ont été adoptées.

L'affaire Murphy Leblanc au sujet du Table Rock va prolonger la session de quelques jours tout probablement. On attend le rapport du comité qui a fait l'enquête à ce sujet.

On continue de croire dans les cercles ministériels à Québec que les élections provinciales auront lieu immédiatement après la session.

La Chambre des Communes a repris ses séances hier. Le discours sur le budget sera prononcé ce soir. On est anxieux de connaître les changements qu'il va opérer dans le tarif.

La retraite de M. de Bismark continue à provoquer les commentaires de la presse. Plusieurs sont d'opinion que cette retraite indique un changement de politique qui causera des ruptures en Europe et sera probablement suivie de la guerre.

On lit dans le *Courrier du Canada*.

« Des gens qui sont grassement payés par le gouvernement national, ce sont les sténographes qui travaillent devant les comités »

« En référant aux comptes publics de 1889, on trouve un item de \$3,706 61 pour dépenses des comités. La plus grande partie de ce montant a été pour solder les frais d'enquête. »

« Comme c'est dans l'affaire Lockwood que la plupart des témoignages ont été pris, et que ces témoignages ont été imprimés (Voir No 128 des documents sessionnels de 1889), on peut facilement faire un petit calcul qui nous donnera le résultat suivant, savoir : que les sténographes ont été payés environ \$100 (cent piastres) pour chaque heure de sténographie, en supposant qu'ils prennent six ou sept mille mots à l'heure »

« Et M. Lemieux qui prétendait qu'on peut avoir un bon sténographe pour \$800 par année ! »

Les derniers témoins entendus dans l'affaire du Table Rock ont évalué le terrain acheté pour \$3,000 par M. Murphy, à \$20,000, quelques uns lui attribuaient même une valeur de \$40,000.

La province a donc fait par cette transaction une perte énorme.

Un phénomène des plus curieux et des plus rares a été observé en Bourgogne, France, pendant un ouragan des plus violents.

Après une pluie diluvienne, on a reconnu que la terre des environs de Dijon était couverte par un nombre incalculable de chenilles. On les comptait par centaines de mille. Presque toutes étaient noires et longues d'un pouce. Il y en avait aussi de jaunes ayant jusqu'à trois poils ; mais toutes qu'elles fussent leur longueur, les corbeaux et les autres oiseaux eurent bientôt dévoré cette manne tout à fait inattendue, en cette saison. Il est probable que ces étranges voyageurs ont été aspirés par un tourbillon ascendant qui s'est produit dans quelque région méridionale où ces insectes vivent en légions innombrables.

Le savant qui à l'aide de ces renseignements découvrirait leur origine exacte, rendra un grand service à la météorologie.

Dans la conférence que le jeune empereur allemand a eu avec ses généraux à la suite de la démission du chancelier, il aurait tenu ce propos significatif : « Je compte sur vous pour briser toutes les résistances, nous marcherons unis contre tous ceux qui voudraient nous empêcher de remplir notre mission ici-bas et l'espérer que notre union et notre résolution empêcheront les ennemis de l'empire de se mettre en travers de notre route. »

La *Gazette de l'Allemagne du Nord*, organe de Bismark, dit que le résultat des dernières élections et la perte de son ancienne influence sont les raisons véritables de la démission du prince de Bismark. Personne, dit la *Gazette*, ne l'a prié de reconsidérer sa démission.

—On a reçu à Vienne une dépêche annonçant qu'un corps de troupes de la Serbie a essayé de prendre le village bosnien de Granje mais qu'il a été repoussé après un rude combat par les gendarmes

autrichiens. On compte un grand nombre de blessés des deux côtés. Le gouvernement autrichien a demandé des explications à la Serbie.

Les membres du conseil législatif ont offert à l'hon. M. de LaBruère son portrait grandeur nature, peint sur la toile par notre artiste M. Eugène Hamel. C'est un travail remarquable. Ce gage d'estime a été présenté à l'hon. conseiller par le président de la chambre haute, au nom de ses collègues.

Le doyen d'âge du Sacré-Collège est actuellement Son Eminence Henri Newman, qui a 90 ans ; le doyen par création est l'Emme Mertel, qui a 82 ans de cardinalat. Mais la dignité de doyen de tout le Sacré-Collège revient de droit à S. Em. Monaco La Valetta, premier cardinal de l'Ordre des Evêques par la date de sa création le 13 mars 1868. Il a 22 ans de cardinalat.

Après les six cardinaux de l'Ordre des Evêques viennent les cardinaux de l'Ordre des Prêtres. Leur nombre est aujourd'hui de 44. Il y a 13 cardinaux de l'Ordre des Diacres et enfin 2 réservés in petto au dernier Consistoire ; cela fait en tout 65 cardinaux, de sorte qu'il reste 5 chapeaux vacants pour le plenum du Sacré Collège qui est de 70 membres.

Sous le rapport de l'âge il y a dans le Sénat de l'Eglise 1 nonagénaire, 6 octogénaires, 10 quinquagénaires, et seulement 4 cardinaux qui n'ont pas atteint 50 ans.

Ferme Expérimentale Centrale

DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE

Ottawa, mars 1890.

Sur la recommandation du Ministre de l'Agriculture, le gouvernement du Canada a consenti à mettre une somme dans les estimations budgétaires, afin de pourvoir à l'achat et à la distribution d'orge de semence à deux rangs qui sera fournie aux cultivateurs du Dominion aux prix d'achat.

Afin d'arriver à ce but, le Ministre de l'Agriculture a acheté de James Carter et Cie, marchands de grains bien connus de Londres, Angleterre, 10,000 boisseaux d'orge « Carters Prize Prolifique ». Cette orge à deux rangs — un produit récemment amélioré provenant du type Chevalier — est très appréciée dans la Grande-Bretagne pour la fabrication de la bière et est considérée par les experts comme une des meilleures variétés qu'on puisse se procurer. Elle a remporté plusieurs prix l'année dernière. Elle produit beaucoup ; la paille est grosse et longue ; les épis pesants, et rend en moyenne quarante grains par épi lorsqu'elle est bien cultivée. Elle peut être semée plus clair que d'autres variétés qui croissent avec moins de vigueur. On estime qu'un boisseau et demi suffit à ensemencer un arbre de terre.

Des échantillons de cette variété furent distribués par la Ferme Expérimentale Centrale l'année dernière et semés dans certains endroits de la province d'Ontario, où on cultive l'orge, et dans d'autres parties du Dominion. Bien que la saison fut peu favorable à la croissance de ces grains, cette orge pesa de 54 à 56 lbs le boisseau. Des échantillons de cette récolte furent envoyés à des experts en Angleterre, qui les ont trouvés de bonne qualité et propres à être mis sur le marché pour la fabrication de la bière. Cette orge se vendait actuellement de 48s à 40s par 448 lbs sur le marché anglais, ce qui équivaut à 99 cts et \$1.04, respectivement, pour le boisseau canadien de 48 lbs.

L'orge « Prize Prolifique » vendue par Carter 10s 6d le boisseau de 56 lbs, sera offerte aux cultivateurs du Canada, en sacs de deux boisseaux anglais (112 lb), à quatre piastres le sac. Chaque cultivateur pourra en avoir un sac. A ce prix l'orge sera livrée à la station de chemin de fer la plus rapprochée, de sorte que tous les cultivateurs de chaque province pourront l'avoir au même prix.

Ceux qui désirent avoir part à cette distribution devront en faire la demande au sous-sigé, donner l'adresse du bureau de poste, très lisiblement, ainsi que le nom de la station de chemin de fer la plus rapprochée, et envoyer quatre piastres. Les noms de ceux qui enverront le montant ci-dessus mentionné seront entrés dans l'ordre dans lequel ils arriveront, et la distribution se fera dans le même ordre, autant que possible, suivant les besoins de chaque province. Si les demandes excèdent l'approvisionnement, l'argent de ceux qui auront écrit les derniers leur sera renvoyé ; mais si la quantité importée excède les demandes — la distribution étant faite par sacs de deux minots — le reste de l'approvisionnement sera divisé entre ceux qui auront demandé plus de deux minots.

WM. SAUNDERS,
Directeur des Fermes Expérimentales,
Ottawa.

Terreneuve en Armes

L'excitation est à son comble, dans toute l'île de Terreneuve, au sujet du *modus vivendi*, avec la France, on tient partout des assemblées pour condamner l'arrangement conclu.

Aux Communes, Sir James Fergusson a dit que le gouvernement actuel de Terreneuve avait sanctionné le *modus vivendi*, avant que les termes en fussent conclus, le fait a produit une sensation natu-

rellement, et a excité le peuple ; le gouvernement nie la chose.

A ce sujet, le *Herald* de St Jean, Terre-neuve, publie un article des plus violents. « Que faut-il penser, dit-il, du *Modus vivendi* ? C'est là la question que le peuple anglais peut nous poser, quand nous faisons appel à ses sympathies contre ce *modus vivendi*. Il est sage de préparer la réponse. Nous nous opposons au *modus vivendi*, parce qu'il a été conclu hors notre connaissance, contre notre consentement. »

« Nous aurions, en effet énergiquement prétendu que nos droits ne devaient pas être sacrifiés, sans notre approbation préalable donnée. De « *modus vivendi* » a été commencé, mis à exécution et conclu sans notre consentement, hors notre connaissance, sans notre approbation. »

« Nous avons été traités comme des animaux vendus à l'encan, aux Français, à bas prix, comme si nous ne valions pas la peine d'être gardés. »

Nous pouvons dire en toute certitude, que ce qui a été fait à cette colonie n'aurait pas été tenté dans aucune autre dépendance britannique, jouissant d'un gouvernement responsable, et que si on l'eût tenté, cela aurait causé une révolution.

VIVE LE ROI ET LA REINE

On lit dans le *Monde* :

Les Dames religieuses de la Providence ont ouvert, il y a quelques années, sur la rue Saint-Denis, près l'église Saint-Jacques, une école pour les jeunes enfants. C'est l'école du *Jardin de l'Enfance*. Plusieurs centaines de petits garçons et de petites filles fréquentent cette institution. Ils y apprennent les premiers éléments des langues française et anglaise, l'histoire sainte, l'histoire du Canada, le catéchisme, le calcul, le dessin, etc., etc. Les jeunes *jeunesses* font des progrès étonnants dans ces diverses branches d'instruction.

L'Orphelinat Saint-Alexis est attaché à cette institution. Les jeunes orphelines suivent les cours du Jardin, avec les autres élèves.

Il y a quinze jours suivant une bonne et joyeuse inspiration les Orphelines ont voulu se donner un *Roi* et une *Reine* parmi les élèves du *Jardin*. La *Gerbe d'Or* était l'enjeu : Au meilleur *Glanneur* — la Couronne. — Comme on le pense bien, chacun des élèves, garçons et filles, acceptèrent la lutte, et pendant deux semaines le *glanage* se fit avec une grande activité et avec beaucoup de succès. Samedi dernier chacun rapporta sa *Gerbe d'Or* et la proclamation a eu lieu dans la grande salle du couvent, aux heures de classe, devant toute la communauté. Les élèves de l'orphelinat et ceux du Jardin. La salle était remplie.

Mlle Flora Hogue, enfant de M. A. Hogue, cours modèle, fut proclamée la Reine, avec Mlle Fleury aussi du cours modèle, comme fille d'honneur.

Pour le cours du *Jardin de l'Enfance*, Mlle Fleury, enfant de M. A. Fleury fut proclamée reine avec Mlle Hortense Desjardins, enfant de M. Alphonse Desjardins, M. P.

On procéda ensuite à la proclamation du *Roi*.

La couronne fut placée sur la tête de M. Fabien Vanasse, enfant de M. F. Vanasse, M. P., et on le proclama le *Roi des Petites Orphelines*, au milieu des applaudissements de toute l'assistance.

M. Léon Beauchamp fut élevé à la dignité de *Prince du sang*.

Le roi environné de sa cour monta ensuite sur son trône pour recevoir de la part des orphelines une adresse de bienvenue toute remplie de sentiment, d'attachement et de loyauté à la couronne qu'il portait pour le bonheur de ses sujets.

Le chœur des jeunes orphelines chanta ensuite quelques couplets appropriés à la circonstance. On présenta ensuite au jeune *Roi* une magnifique médaille en argent avec un bouquet des plus odorants. L'envoi suivant accompagnait le bouquet.

AU ROI DE LA GERBE D'OR.

Exhailant les parfums de la vraie charité,
Comblant je suis heureux d'être à toi présenté ;
Ce jour, il est vrai, me verra bientôt mourir,
Mais ma mort te sera un précieux souvenir.

Par les Orphelines de la Providence,
Orphelinat St Alexis.

15 mars 1890.

Les reines ont aussi reçu chacune une médaille en argent ; d'autres présents ont été donnés aux autres membres de la *Cour du Roi de la Gerbe d'Or*.

Donc vive le roi ! et que Dieu sauve la Reine !

Longue vie succès, et prospérité à toute la *Cour Royale de la Gerbe d'Or*.

Les Révérendes Dames directrices de l'orphelinat St Alexis et de l'école du Jardin de l'Enfance méritent des félicitations pour avoir organisé cette fête de la charité si propre à faire naître de salutaires impressions dans les jeunes cœurs qu'elles forment aux devoirs de la vie.

ON DEMANDE à louer une Résidence de cinq ou six appartements comprenant deux grandes salles, le tout avec parterre ou jardin.

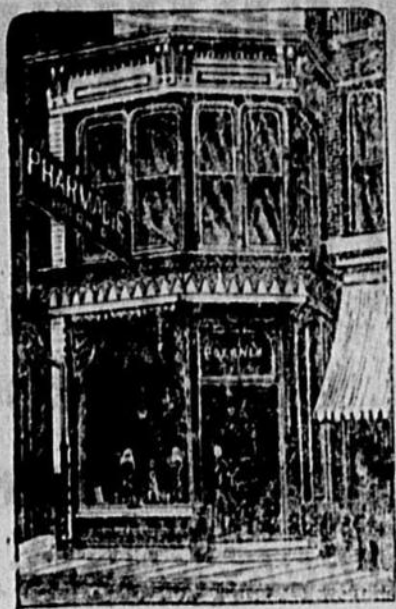
S'adresser à

M. HENRI WEBER,
Hotel St James
Trois-Rivières.

Une demoiselle, d'un certain âge, pouvant fournir les meilleures recommandations, désire se placer comme ménagère dans un presbytère.

Adresse : Boite 238,
Bureau de Poste, Montréal

PHARMACIE



Hœrner

PHARMACIE Hœrner

La plus jolie du Canada au MAGASIN BLANC
No. 6, DES FORGES
(Porte voisine de MM. Jos. Godin & Fils)

24 année de pratique, établie à Trois-Rivières
depuis 18 ans.

Nouvelles Locales

Nous accusons réception de *La Voix du Peuple*, nouveau journal publié à Louiseville par M. Béchard. La nouvelle feuille, dans son programme se montre hostile au gouvernement fédéral et favorable à l'administration M-crier.

M. Cole, agent général de la grande Cie Manufacturière Noxon et frère était hier en cette ville avec M. C. Prince, maire de St Grégoire.

Demain, la fête de Notre Dame de Piété sera célébrée avec solennité à la Chapelle des Sœurs de la Providence. Dans l'après-midi il y aura sermon et bénédiction du Saint Sacrement.

On n'a eu aucune nouvelle des jeunes Gingras et Boisvert de Beaucourt, disparus il y a quelques jours après leur départ de cette ville pour traverser le fleuve sur la glace.

On est maintenant certain qu'ils se sont noyés.

AVIS AUX MÈRES.—Le SIROP CALMANT DE MME WISLOW devrait toujours être employé quand les enfants font leurs dents. Il soulage immédiatement les souffrances de ces pauvres petits, produisant un sommeil naturel, paisible en faisant disparaître la douleur, et les jeunes chérubins s'éveillent aussi « brillants et frais qu'un bouton de rose ». Ce sirop est très agréable au goût. Il apaise l'enfant, calme ses gémissements, enlève toute douleur, fait disparaître les souffrances intestinales en réglant la digestion, est le meilleur remède connu contre la diarrhée, soit qu'elle provienne de la dentition ou d'autres causes. Vingt-cinq cents la bouteille. Ayez confiance et demandez « Le sirop calmant de Mme Wislow » et ne prenez aucune autre préparation.

MODISTE DISTINGUÉE

Spécialité : Robes et Manteaux

J. E. GARNEAU, marchand de nouveautés, Rue Notre-Dame, s'est assuré pour le

1er AVRIL

Les services d'une MODISTE TRES DISTINGUÉE venant de la grande maison S. CARSLY & Co., de Montréal.

Commandes reçues à toute heure.

Spécialité : ROBES ET MANTEAUX

J. E. CARNEAU,

Marchand de Nouveautés.

Trois-Rivières, 10 Mars 1890.

PROVINCE DE QUEBEC, District des Trois-Rivières.—Cour de Circuit.—No. 230.—Joseph Roy, rentier de la paroisse de Ste. Gertrude, Demandeur, vs. Ousime Hamel ci-devant de la paroisse de Ste. Gertrude, actuellement de lieux inconnus, aux Etats Unis d'Amérique, Défendeur.

Il est ordonné au Défendeur de comparaître dans les deux mois.

Trois-Rivières, 26 Mars 1890.

LOTTINVILLE & DESILETS,

Greffier de la Cour de Circuit,

District des Trois-Rivières.

F. S. TOURNAY,
Proc. du Demandeur.

PROVINCE DE QUEBEC, District des Trois-Rivières.—Cour de Circuit.—No. 173.—Charles Joseph Marchidon, de la paroisse St. Pierre Les Beiges, marchand, Demandeur, vs. Napoléon Gagnon, fils de François, ci-devant cultivateur de la paroisse Ste. Sophie de Lévis actuellement dans les Etats-Unis d'Amérique, Défendeur.

Il est ordonné au Défendeur de comparaître dans les deux mois.

Trois-Rivières, 20 Mars 1890.

F. X. GUILLET,

Dép. G. G. C.

District des Trois-Rivières.

Newspaper Advertising

175th Edition Now Ready. A book of over 200 pages giving more information of value to advertisers than any other publication ever issued. It gives the name of every newspaper published, having a circulation rating in the American Newspaper Directory of more than 25,000 copies each issue, with the cost per line for advertising in them. A list of the best papers of local circulation, in every city and town of more than 5,000 population with prices by the inch for one month. Special lists of daily, country, village and class papers. Bargain offers of value to small advertisers or those wishing to experiment judiciously with a small amount of money. Shows conclusively how to get the most service for the money, etc., etc. Sent post paid to any address for 10 cents. Address Geo. F. ROWELL & Co., Publishers and General Advertising Agents, 11 Spruce Street, New York City.

Corporation Municipale de la paroisse de St Boniface.

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de la paroisse
de St Boniface.

Je soussigné, certifie sous mon serment d'office que la copie du règlement ci-dessous est une vraie copie d'un règlement passé par le Conseil de la dite municipalité, le vingt-troisième jour du mois de Mars mil huit cent quatre-vingt-dix, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée était présent un quorum des membres du conseil, savoir :

Monsieur le Maire Arthur Rousseau, et MM. les conseillers Simon Morel, Elie Gerbeau, Narcisse Hamel, Ousime Caron, Luc Lamy et François Gélinas.

Avis public est aussi donné qu'en conformité aux dispositions de la loi, une assemblée générale des électeurs municipaux de la dite Municipalité aura lieu au lieu ordinaire des séances du Conseil, lundi, le quatorzième jour du mois d'Avril mil huit cent quatre-vingt-dix, à dix heures du matin, afin de prendre en considération le dit règlement et l'approuver ou le désapprouver, auquel lieu un poll sera ouvert pour prendre les votes des dits électeurs pour ou contre le dit règlement, si tel poll est à l'aise demandé.

P. DE VARENNES,

Secrétaire-Trésorier.

St Boniface, ce vingt-unième jour de Mars 1890.

Règlement pour autoriser la Corporation de la paroisse de St Boniface à accorder gratuitement le droit de passage dans les limites de la Municipalité, à la Compagnie du Chemin de fer des Bases-Laurentides en passant près du village de la paroisse de St Boniface, de manière à la relier avec la cité des Trois-Rivières et de plus autoriser la dite Corporation à emprunter la somme nécessaire pour acheter les terrains pour le passage du dit chemin dans les limites de la municipalité.

ATTENDU que par l'article (479) du Code Municipal de la Province de Québec, tel qu'amendé par 52 Victoria, chap. 54, les corporations municipales sont autorisées à acquiescer le droit de passage dans la Municipalité pour toute Compagnie de chemin de fer, soit de gré à gré, soit en payant le prix des terrains nécessaires à cet effet, tel qu'établi par l'expropriation faite à ce sujet par la loi des chemins de fer.

Et attendu que par l'acte de Québec (41 Vict. chap. 48), il a été incorporé une compagnie sous le nom de la Compagnie du chemin de fer de St Laurent, des Bases-Laurentides et du Saguenay, pour faire, construire, exploiter et tenir en opération un chemin de fer depuis la Cité des Trois-Rivières à un point quelconque du chemin de Québec et du Lac St Jean, et que par l'acte (51-52 Vict. chap. 108) le nom de la dite compagnie a été changé en celui de « La Compagnie du chemin de fer des Bases-Laurentides ».

Et attendu que la construction du dit chemin de fer des Bases-Laurentides qui reliera la cité des Trois-Rivières à la paroisse de St Boniface, en passant à pas plus de dix arpents du village, où une station convenable devra y être érigée, serait d'un grand avantage pour les habitants de la dite paroisse en favorisant la colonisation et le développement des ressources de la partie Nord du district des Trois-Rivières.

Et attendu que la dite Municipalité de la paroisse de St Boniface a résolu de venir en aide à la dite compagnie du chemin de fer des Bases-Laurentides, reliant la cité des Trois-Rivières à la paroisse de St Boniface, ordonnons et statuons comme suit :

Sec. I.—Le Maire et les Conseillers composant le Conseil Municipal de la dite paroisse de St Boniface, donneront gratuitement, pour et au nom de la Corporation de la dite paroisse de St Boniface, à la dite Compagnie du chemin de fer des Bases-Laurentides, le terrain nécessaire pour le passage du dit chemin de fer dans les limites de la Municipalité de St Boniface.

Sec. II.—La dite paroisse de St Boniface ne s'engage à donner le passage gratuit à la dite Compagnie des Bases-Laurentides, qu'aux conditions suivantes :

1o Que les paroisses de St Etienne et de Ste Flore accordent aussi gratuitement le droit de passage ; 2o. Que les travaux du dit chemin de fer soient commencés dans le cours de l'été prochain 1890 et terminés dans le cours de l'année 1892 ; 3o. Dans le cas où il y aurait quelques bâtisses à exproprier sur les terrains requis par la dite compagnie pour le dit droit de passage, que la dite compagnie soit tenue de se faire dédommenter à ses frais et dépens, et qu'elle soit aussi tenue aux clôtures, fossés, trappes, et autres obligations auxquelles elle est tenue, tel que pourra par la loi des chemins de fer ; 4o. A défaut par la dite compagnie d'accomplir les conditions ci-haut stipulées, elle sera tenue responsable de tous les frais et dommages encourus, par la dite municipalité pour l'expropriation des terrains nécessaires à la dite compagnie pour les fins susdites ; 5o. Que la dite compagnie s'oblige de fournir à ses frais et dépens, au dit conseil, un arpentier chargé de mesurer les terrains requis pour le dit chemin de fer, et que ses services soient requis pour arriver aux fins de l'expropriation des terrains ;

6o. Tous règlements antérieurs passés par cette municipalité, accordant de l'aide à aucune compagnie pour la construction d'un chemin de fer, sont par les présentes annulés.

Sec. III. Le dit conseil afin de rencontrer et payer le coût de l'acquisition du dit droit de passage, empruntera au nom et sur le crédit de la dite corporation le montant nécessaire pour les fins susdites.

Sec. IV. Il sera du devoir du Secrétaire-Trésorier du dit Conseil de prélever une taxe annuelle sur les biens fonds imposables de la dite Municipalité, suffisante pour le paiement annuel de l'intérêt sur le dit emprunt, et au moins vingt pour cent sur le capital du dit emprunt en sus des intérêts, jusqu'à l'extinction de la dite dette.

Sec. V. Tel que requis par la loi, le présent règlement sera publié pour l'information des électeurs qualifiés de la dite municipalité deux fois avant la session finale, dans le « Journal des Trois-Rivières », papier nouvellement publié dans la Cité des Trois-Rivières et aussi en l'attachant à la porte de l'Eglise paroissiale et dans un endroit apparent du Bureau du Conseil de la dite Municipalité de la paroisse de St Boniface, avec un certificat du Secrétaire-Trésorier, du dit conseil attestant que c'est une vraie copie du règlement passé par le conseil, et aussi un avis du dit Secrétaire-Trésorier, convoquant les électeurs municipaux de la dite municipalité pour approuver ou désapprouver le dit règlement le quatorzième jour du mois d'Avril prochain, à dix heures de l'avant-midi, au conseil, auquel lieu un poll sera ouvert pour prendre les votes des dits électeurs pour ou contre le dit règlement, si tel poll est à l'aise demandé.

(Signé) ARTHUR ROUSSEAU, Maire.

P. DE VARENNES, Sec. Trésorier.

(Vraie Copie).

CORPORATION
OF THE
CITY OF THREE-RIVERS.

NOTICE is hereby given that the list of parliamentary electors for the City of Three-Rivers has been prepared according to law, and that a duplicate thereof has been lodged in my office, in the City-Hall, at the disposal and for the information of all persons interested. Complaints against said list must be filed in writing within fifteen days from this date.

L. T. DESAULNIERS,
Secretary-Treasurer of City Council.

CITY-HALL,
Three-Rivers, 15th March 1890.

LECONS DE MUSIQUE !

M. WEBER, professeur de musique, s'occupe à la disposition des élèves du séminaire, du convent, des autres institutions de cette ville, ainsi que de toutes autres personnes qui desirant prendre des leçons de musique.

Une longue expérience jointe à une étude des grands maîtres de l'art, sont une garantie de la valeur des cours qu'on aura l'avantage de suivre.

S'adresser pour les conditions et autres détails à

M. H. Weber,

Trois-Rivières

LOTION PERSIENNE



Pour blanchir le teint, lui rendre ou conserver sa couleur de rose, faire disparaître les rougeurs, le masque et autres taches de la peau, la LOTION PERSIENNE est une préparation sérieuse, unique en son genre. C'est un véritable baume pour la peau. Ce n'est pas une poudre blanche, délayée dans de l'eau ou de l'essence. La Lotion Persienne, au contraire, est une préparation médicamenteuse, transparente et limpide comme de l'eau.

Lorsque la peau est ternie par le soleil, la Lotion Persienne lui rend promptement sa fraîcheur et son teint rose, en ajoutant une cuillerée tous les matins à l'eau pour se laver.

La Lotion Persienne se vend dans toutes les bonnes pharmacies de la Province, en bouteilles de 50 cents. Méchez-vous des contrefaçons.

S. LACHANCE, PROPRIÉTAIRE,
1538 & 1540 Rue Ste-Catherine, Montréal.

Agent, R. W. WILLIAMS, Pharmacie des Trois-Rivières, coins des Rues Notre-Dame et du Platon.

Institutrice demandée

On a besoin immédiatement d'une institutrice bien qualifiée pour tenir l'école de l'arrondissement du village du Cap de la Madeleine.

L'école est disponible dès à présent.

Pour plus amples renseignements s'adresser au Rvd. M. Eugène Duguay, curé du Cap de la Madeleine, ou au soussigné.

IS. HERCULE LORANGER,

Président des Commissaires.

Cap de la Madeleine

Mars 13, 1890.

TERRE A VENDRE

UNE Magnifique terre située à Stanfold, Province de Québec, Canada, à quinze arpents du village et contenant deux cents acres de terre en superficie dont plus de cents acres en culture à la charrue avec deux maisons et dépendances ; pouvant faire deux bons établissements. A vendre en bloc ou en partie. Conditions faciles.

Pour renseignements, adressez :

J. A. HEBERT, notaire,

Stanfold, P. Q.

Province de Québec,
District des Trois-Rivières.

Cour Supérieure

No. 170

Dame Elise Boisvert de la ville de Louiseville dans le district des Trois-Rivières, épouse de Joseph Edouard Martin, Sillier du même lieu, a institué une action en séparation de biens contre son époux le dit Joseph Edouard Martin.

AMBEOISE TETREAU

Procureur de la Demanderesse

Trois-Rivières, 20 février 1890.

Propriete a Vendre

No. 117 Rue St-Charles.

En vue du Palais de Justice Trois-Rivières.

Maison spacieuse, chaude et bien éclairée, pourvue de cabinet d'aisance, etc.

Hangar neuf, avec écurie. Cour et jardin spacieux.

Au comptant ou à termes avec conditions faciles.

S'adresser au soussigné,

J. BARNARD,

Arp. Géom.

VIN et SIROP DE DUSART.

Au LACTO-PHOSPHATE de CHAUX.

Le Lacto-Phosphate de Chaux contenu dans le SIROP et LE VIN DE DUSART est le plus puissant des reparaiteurs.

Il raffermi et redresse les os des enfants rachitiques, rend la vigueur et l'activité aux Adolescents mous et lymphatiques, et à ceux qui sont fatigués par une croissance trop rapide.

Les Femmes Enceintes, qui prennent le VIN ou LE SIROP DE DUSART, supportent leur état sans fatigue et sans vomissements, et donnent le jour à des enfants plus vigoureux.

Le Lacto-Phosphate de Chaux enrichi le lait des Nourrices et garantit les enfants contre la Diarrhée et les maladies de croissance. Par son influence, la Dentition se fait sans fatigue et convulsions.

LE VIN et LE SIROP DE DUSART reviennent l'appétit et les forces des Convalescents, et conviennent dans tous les cas de Fatigue ou d'Épuisement du corps humain.

(1)

Tous les Pharmaciens, Gros et Détail, ont le VIN et LE SIROP DE DUSART.

À Vendre

A St. Grégoire, près de la station du Grand Tronc un terrain d'environ quatre arpents avec une magnifique maison en brique, hangar, étable, une boutique à deux étages de 150 pieds x 36, comprenant une fonderie. Tout est neuf et était occupé ci-devant par O. Isaie Bergeron.

Pour les conditions s'adresser à I. A. Poirier, Notaire, ou à Johnny Morrisette à St. Grégoire.

St. Grégoire, 6 Mars, 1890.

Blancs de toutes sortes à ce bureau.

Grand assortiment de PARFUMS, SAVONS, BROSSES, Etc.

CHEAP FOR CASH

NOUVEAUTES EN CADEAUX.

Ayant acheté un grand assortiment d'articles de fantaisie Etc., pour Cadeaux pour les fêtes, je suis décidé de les

VENDRE A TRES BAS PRIX

Notre assortiment est des meilleurs et inclut des ARTICLES DE LUXE.

Noas nous faisons un plaisir de faire voir notre marchandise et on espère que tous ceux qui desirant se procurer des CADEAUX PRESENTABLES nous feront une visite avant d'acheter ailleurs. On est convaincu qu'on peut plaire au plus difficile.

Pharmacie des Trois-Rivières

Coin des Rues NOTRE-DAME ET DU PLATON

R. W. WILLIAMS, Chimiste.

N. B.—Ne pas oublier que le Sirop Saint Cyr, est le Roi des Remèdes pour Toux, Rhumes, etc.

Trois-Rivières, 5 Décembre 1889.

DEPOT DE REMEDES SAUVAGES

— DE —

J. E. P. RACICOT

Chez M. O. Carignan, Importateur

GRAND AVANTAGE



GRAND AVANTAGE

OFFERT A TROIS-RIVIERES.

M. J. E. P. RACICOT, demeurant au numéro 1431 Rue Notre-Dame, Montréal, qui avait décidé de venir passer tous les jeudis à Trois-Rivières et qui a obtenu tant de succès, mais vu, le nombre de ses malades à Montréal, se voit donc avec peine obligé de discontinuer ses voyages de chaque semaine. De sorte qu'il a choisi une de nos bonnes maisons d'ici pour ouvrir un dépôt de ses remèdes. C'est chez M. O. Carignan que toutes ses pratiques auront le plaisir d'être servies comme s'il était lui-même. Vous serez servis par un monsieur avec politesse et franchise sachant qu'il est en très grande estime. M. Racicot ne pouvait faire un meilleur choix. M. Racicot sera toujours prêt à répondre à toute personne qui desirera lui écrire pour leur donner satisfaction. Vous savez tous que ce monsieur a des remèdes pour les maladies et vous trouverez ces remèdes chez M. O. Carignan, Nos. 24 & 26, Rue des Forges, en face du marché, Trois-Rivières.

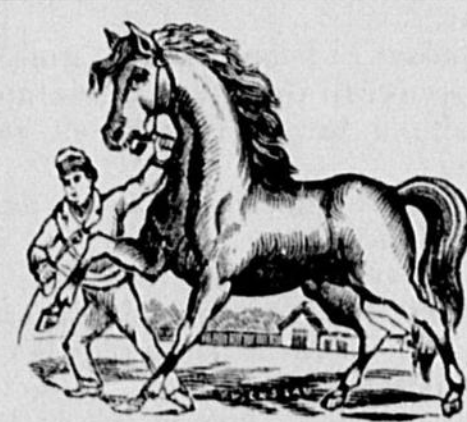
Ayez-vous besoin de vous purger ou de vous nettoyer le sang et tous les organes malades, prenez vite une ou deux de ces Pilules Magiques et vous vous trouverez bien de suite. Ces Pilules ne vous font perdre aucun temps car vous les prenez en toute saison et en travaillant même. Etes-vous dyspeptique, ou ressentez-vous des brûlements d'estomac, ayez une bouteille de ses Gouttes Royales et vous n'aurez pas besoin d'autres remèdes, ces gouttes sont d'un usage général dans une famille.

Employez son Onguent Mystérieux pour le rhume, et vos enfants seront guéris pour toujours et sans aucun danger.

Son « Onguent de l'Orne » est insurpassable pour le mal de Matrice, les points de côtés, les coups, etc. Sa « Préparation Tonique » renforce le sang et les nerfs et donne aussi de l'appétit.

Son Sirop Pectoral n'a pas de rival pour la toux, les bronchites, le rhume et la consommation, il est également bon pour les enfants. Ayez-en toujours.

Le Ver solitaire, ce monstre qui fait tant de victimes est chassé dans l'espace de quelques heures par l'usage d'un Spécifique connu de M. Racicot seul.



ENREGISTREE

OPINION DES MEDECINS LES PLUS EMINENTS DES ETATS-UNIS SUR LE PROPRIETES CURATIVES DE LA POU DRE ENGRAISSIVE :

On peut l'employer pour toutes les maladies auxquelles sont sujets les Chevaux et les Bestiaux : Vers intestinaux, Eau jaune, Diarrhée, Dégoût, Gale, Coliques, Rhumes, Toux, P. au adhérent, Perte d'appétit, et toutes les affections des reins et des organes digestifs. Aussi pour les efforts et la pousse (difficulté de respirer). Elle a rendu parfaitement sains des milliers de chevaux qui ont cru disparaître toute trace de maladie et ces chevaux ont pu être ensuite vendus de \$50 à \$100 de plus qu'avant le traitement. Elle débarrasse les voies respiratoires ; régularise la circulation du sang, ramène l'appétit ; répare tous les dérangements des organes de la digestion ; assouplit et dilate la peau. Elle donne au poil une apparence luisante et brillante.

Elle agit d'abord légèrement sur les intestins et ensuite sur le foie et les reins ; elle en fait disparaître tous les ans moribonds, purifie le sang et facilite le jeu de tous les organes vitaux, sans en fatiguer aucun.

Dans les cas d'adhérence et d'inflammation de la peau (hide-bound) elle donne un succès complet. Dans très peu de temps la maladie cède à son action et la peau reprend sa souplesse et son brillant.

Pour les efforts, toux, rhumes et autres maladies qui affectent la respiration des chevaux, elle est sans égale.

Comme nourriture engraisseuse pour les chevaux, bêtes à cornes, moutons, cochons, volailles, etc., elle réussit avec un succès parfait.

Comme médecine restorative pour le printemps et l'automne elle est saine et parfaite. Elle ne nuit en rien au cheval, qu'il soit sain ou malade, on peut l'administrer en tout temps sans que cela l'empêche de travailler. En vente chez tous les Marchands.

Demandez à votre fournisseur et il vous la procurera.

Dépôt principal : Cie Poudre Engraisseuse et Nourrissante.

VILLE MAISONNEUVE, MONTREAL.

DEMANDE

Un jeune homme bien instruit, sachant l'anglais, desirant se placer au printemps, ou dès à présent pour apprendre le commerce, dans un magasin général ou de groceries ; soit à la ville, soit à la campagne.

S'adresser au bureau de ce journal.

Nomenclature des Lots	
1 Immeuble de.....	\$5,000.00
1 do.....	2,000.00
1 do.....	1,000.00
4 Immeubles de.....	4,000.00
10 do.....	3,000.00
30 Ameublements.....	3,000.00
60 do.....	2,000.00
200 Montres d'or.....	50.00
1,000 Montres d'argent.....	10.00
1,000 Service de toilette.....	5.00
2,307 lots valant - \$50,000.00	
\$1.00 LE BILLET.	
Les demandes de billets reçues jusqu'à MIDI, le jour du tirage.	
Bureau : 19, RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL, Canada.	

AVIS PUBLIC

AVIS est par le présent donné que tous ceux qui ont l'intention de demander une Licence pour la vente de liqueurs spiritueuses devront produire leur application entre les mains du soussigné, d'ici au 1er Avril prochain pour être transmise au Secrétaire de la Corporation et être affichée, laquelle application sera prise en considération le 15 Avril suivant, par MM. les Commissaires, nommés en vertu de « l'Acte des Licences de 1878 et ses amendements ».

Ceux qui auront des objections à produire contre les requérants, devront le faire entre les mains du soussigné, ou comparaitre en personne, le 15 avril prochain à deux hrs. P. M.

Trois-Rivières le 15 Mars 1890.

G. RENE BARTHE.

Greffier des Commissaires des Licences

Feuilleton du JOURNAL.

LE DRAME

M AR C H E - N I R

Longtemps les protestants l'occupèrent et leur souvenir vit encore dans les traditions de quelques familles.

La prise de Saumur fut le premier exploit sérieux des Vendéens, et, peu de jours après, le grand Cathelineau, conduisant son armée sur la rive droite, par la belle et célèbre levée qui maintient le fleuve dans son lit, entra à Angers sans coup férir.

C'est à son fleuve et aux ponts qui le traversent que Saumur doit ses avantages et sa réputation, aussi comprend-on la fierté traditionnelle de ses habitants, qui n'obéissent qu'avec répugnance au chef-lieu du département, et vivent dans un isolement marqué, se souvenant avec regret, sans doute, du temps où leur ville formait un gouvernement distinct et jouissait de son autonomie.

A l'heure où M. Jacobs s'était jeté dans la Loire, du milieu du pont Cessard, un grand nombre de paysans des bourgs voisins, Saint-Clément, Saint-Martin, etc., arrivaient à Saumur pour le marché.

Le cri poussé par le malheureux fût, et répété par ceux qui le poursuivaient, attira aussitôt une foule considérable sur le pont et sur les rives.

L'agent de police, Georges d'Elvoy et plusieurs autres personnes descendirent en toute hâte sur les quais et se jetèrent dans un bateau.

Malheureusement, le bateau était attaché à un pieu par une chaîne de fer et retenu par un cadenas qu'il fut impossible de briser.

Pendant ce temps, on voyait M. Jacobs qui, revenu sur l'eau, nageait vigoureusement d'une main, tenant dans l'autre le sac d'argent.

Le courant l'emportait avec vitesse, et de temps à autre sa tête disparaissait sous l'eau.

L'agent, désespéré, s'arrachait les cheveux.

— Il est perdu ! cria-t-il ; il va nous échapper et se noyer dans quelques instants.

Plusieurs autres personnes arrivèrent au même moment, mais aucune n'avait les clefs des trois ou quatre bateaux fixés sur le quai.

— Courez vite chez Guillaume, dit l'agent.

Guillaume était le pêcheur-proprétaire du bateau, mais il demeurait loin.

Pâle et grave, Georges, après avoir aidé l'agent de police dans ses infructueux efforts pour décrocher le bateau, contemplait cette terrible scène. L'image de François passa une fois de plus devant ses yeux. La mort de M. Jacobs allait faire disparaître le seul témoin qui pût, de gré ou de force, le renseigner sur l'origine de la jeune fille. Cette pensée lui inspira soudainement une résolution énergique : il enleva un clin d'œil ses chaussures et une partie de ses vêtements et sans dire un mot se jeta à l'eau.

— Qu'est-ce que c'est ? cria l'agent. Encore un qui se noie ! Sont-ils fous ?

Une acclamation retentit sur les quais et sur le pont :

— C'est M. d'Elvoy !

— Revenez vite, reprit l'agent en s'adressant à Georges : c'est une folie ! vous savez bien que le fleuve est très dangereux en ce moment.

— Il va se noyer, dit un pêcheur.

— Pauvre Mme d'Elvoy, s'écria une femme du peuple, elle pleurera ce soir, car elle ne reverra pas son fils.

— Il n'y a donc pas de bateaux libres ? répéta l'agent au désespoir. Maudits soient ces pêcheurs, qui ne sont jamais là quand on a besoin d'eux !

— On est allé chez Guillaume, dit une voix : il va venir à l'instant.

— Il sera trop tard, ces deux fous seront morts.

Georges n'écoutait pas les imprécations de la foule. Il nageait vigoureusement, se dirigeant avec précision vers M. Jacobs.

Celui-ci semblait avoir enfin compris le danger et cherchait à fendre le courant central pour se rapprocher de la rive gauche. Mais il était horriblement gêné par le sac, qui paralysait une de ses mains en augmentant son poids, par sa robe de chambre et ses chaussures. Ses regards commençaient à se porter, avec des signes non équivoques de terreur, vers le pont, qui fuyait derrière lui, et le quai, dont il était encore très éloigné.

L'agent de police, voyant son mouvement de retour, s'était élané de nouveau sur les quais avec une foule de gens qui tenaient à la main des cordes et de longues gaudes, qu'ils se préparaient à jeter aux nageurs sitôt qu'ils arriveraient à portée.

Mais les eaux étaient alors très grandes, et il y avait loin du quai à M. Jacobs.

Quant à Georges, il suivait la rive, et, nageant comme un poisson, gagnait peu à peu du terrain.

Bientôt on vit M. Jacobs, qui se sentait couler, saisir le sac d'argent entre ses dents, et nager des deux mains. A cette distance du pont, le courant commençait à être moins rapide, et Georges approchait. Tout espoir n'était donc pas perdu.

— Ces deux hommes, disait l'agent de police, nagent admirablement. C'est leur

seule chance de salut !

— Attendez encore, reprit un vieux pêcheur. La Loire est traîtresse, vous le savez bien.

Au même instant, un cri retentit parmi la foule et fut suivi d'un silence profond.

Georges avait rejoint le pharmacien et l'avait saisi par les cheveux au moment où la tête de M. Jacobs disparaissait sous l'eau.

Le vieillard revint à lui et tourna rapidement la tête vers son sauveur. Mais quand il aperçut Georges, il fit un mouvement de terreur, ouvrit inconsciemment la bouche et laissa tomber son sac dans le fleuve.

Alors eut lieu une scène indescriptible. Furieux, désespéré, M. Jacobs essaya d'abord de plonger pour retrouver son argent, puis voyant que ses efforts seraient inutiles et que d'ailleurs Georges le retenait d'une main ferme, il se jeta sur le jeune homme, et, avec une force doublée par la colère, il s'attacha à son cou et nous ses jambes aux siennes pour l'entraîner avec lui dans le fleuve.

Les deux hommes disparurent à la fois et un cri d'épouvante retentit sur les rives.

— Ils sont perdus ! murmura l'agent de police.

A ce moment, Guillaume le pêcheur arrivait enfin, et, se jetant avec son fils dans son bateau, faisait force de rames vers le point où Georges et M. Jacobs avaient disparu.

Tout à coup, l'agent désigna du doigt un autre point du fleuve :

— Les voici, cria-t-il à Guillaume, les voici près de la première balise !

Georges, en effet, avait reparu, traînant M. Jacobs par les cheveux. Le vieillard vivait encore et ses bras s'agitaient, mais ses yeux sortaient de leurs orbites et le sang coulait sur ses lèvres.

Georges, très fatigué lui-même, amena doucement M. Jacobs jusqu'à la balise, longue perche flexible de châtaignier fixée dans le lit du fleuve pour indiquer aux marins les limites d'un banc de sable, et ce faible appui suffit à lui donner quelque repos.

La vue du bateau qui s'avancait lui rendit en même temps du courage.

Quelques minutes s'écoulèrent encore. Georges, à bout de forces, tenait le pieu de ses deux pieds, afin de n'être pas entraîné, et, de sa main droite crispée, soulevait au-dessus de l'eau la tête de M. Jacobs.

Il entendait vaguement l'écho des voix populaires qui, des deux rives, criaient :

— Courage ! courage ! le bateau arrive ! Guillaume, en effet, aidé de son fils Louis, grand garçon de seize ans, redoublait d'efforts, et, penché sur son aviron comme le nautonnier antique, faisait voler son bateau sur le courant du fleuve.

Encore une seconde, et il arrivait à temps.

— Un bon coup de rame, mon gars, cria-t-il à Louis, et laisse aller ! Nous les tenons.

Malheureusement, la balise se détacha au même instant et Georges, à moitié évanoui, lâcha la tête du pharmacien, qui coula aussitôt.

Prompt comme l'éclair, Guillaume, habitué depuis longtemps à de pareils drames, se jeta à l'eau et disparut en plongeant.

Pendant ce temps, Louis, armé d'un pic, accrochait Georges à la ceinture, l'amena au bateau, et le hissait sur les bords.

M. d'Elvoy eut encore la force de murmurer trois mots :

— Sauvez M. Jacobs !

Puis il s'évanouit au fond de la barque. Le jeune pêcheur releva alors la tête et chercha son père.

Il l'aperçut à vingt mètres de là, nageant avec vigueur et poussant devant lui le corps du pharmacien.

En une seconde il l'eut rejoint.

Guillaume s'accrocha de la main gauche au bateau.

— Éleve ce pauvre diable, dit-il à son fils : j'ai bien peur que ce ne soit plus qu'un cadavre.

Louis se pencha, saisit le pharmacien, et, en un instant, le plaça près de Georges.

Puis, il aida son père à remonter à son tour.

— Ça y est, dit le brave homme en se secouant ; mais la besogne est mauvaise.

— Ce n'est pas sûr, père ; le jeune vit encore.

— Oui, mais le vieux est mort.

Attends donc : on va le secouer, tout à l'heure. L'eau était bien froide.

— Vous n'êtes pas souffrant, père ?

— Non, mon gars, mais il faudrait que la bourgeoisie allume un bon feu au retour. La dernière fois que j'ai sauvé un homme, il faisait chaud. C'était plus agréable.

— Cette fois-ci, dit Louis en souriant avec un légitime orgueil, vous en avez tiré deux.

— Numéro seize et numéro dix-sept, répondit tranquillement Guillaume, en essuyant sa barbe et ses cheveux.

— Sans compter les morts, mon père.

— Naturellement, mon gars. Tout le monde peut ramasser les morts, mais les vivants, c'est plus malin.

— Qu'est-ce qu'ils ont donc là-bas ? s'écria Louis, en désignant du doigt la rive qui peu à peu se rapprochait.

Guillaume releva la tête, tout en continuant à ramer avec vigueur.

Les quais et le pont Cessard étaient couverts d'une foule innombrable. Tout Saumur était là.

(A continuer)

L'Expérience du Révérend
PÈRE WILDS.

Le Rév. Père Z. P. Wilds, missionnaire très connu de la ville de New York, et frère de feu l'éminent Juge Wilds, de la Suprême Cour du Massachusetts, écrit ce qui suit :

" 78 E. 54th St., New York, 16 Mai, 1882.

Messrs. J. C. Ayer & Co : Je suis l'homme le plus malade que j'aie jamais connu, et j'ai souffert de douleurs intolérables ; la nuit surtout mes souffrances étaient terribles, outre les démangeaisons, un feu intense me consumait, il m'était impossible de supporter la plus légère couverture, je souffrais en même temps d'un violent catarrhe, et d'une toux catarrhale ; j'avais perdu l'appétit, et mon système était au plus bas. Connaissant la valeur de la Salsepareille d'Ayer, soit par l'usage que j'en avais fait moi-même quelques années auparavant, je commençai à m'en servir, pour mettre, s'il était possible, un terme à mes horribles souffrances. Mon appétit commença à revenir presque à la première dose. Après un temps très court la fièvre et les démangeaisons se calmèrent, et tout signe d'irritation de la peau disparut. Mon catarrhe et ma toux disparurent aussi, et ma santé s'améliorait graduellement, est devenue excellente. Je ne sens cent pour cent plus fort, et ce résultat je le dois à la Salsepareille, que je recommande en toute confiance comme la meilleure médecine pour purifier le sang. J'en prends trois petites doses par jour, et avant que la deuxième dose fût finie, ma santé était complètement rétablie. Je mets ces faits à votre disposition, vous n'avez qu'à publier dans l'intérêt de nos semblables.

A vous, avec respect, Z. P. WILDS.

Le cas cité ci-dessus est un entre mille. Nous recevons journellement des attestations de cures merveilleuses, toutes prouvées par la faculté de la Salsepareille d'Ayer pour guérir toutes les maladies provenant de l'impureté et de la pauvreté du sang et d'une vitalité affaiblie.

La Salsepareille d'Ayer

purifie, enrichit, et fortifie le sang, stimule l'action de l'estomac et des intestins, et par conséquent met le système à même de résister avec succès aux attaques de toutes les Maladies Scrofuleuses, Eruptions de la Peau, Rhumatismes, Catarrhes, Débilité Générale, et tous les désordres résultant d'un sang pauvre et corrompu et d'un système faible et débile.

PRÉPARÉ PAR LE
Dr J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
En vente dans toutes les Pharmacies ; prix
\$1, six francs pour \$5.

Dr A. LANTIER

CHIRURGIEN-DENTISTE,
24 Rue Des Forges
TROIS-RIVIERES.

(Vis-à-vis le Marché.)

— SPÉCIALITÉ : —

POSE DES DENTS ARTIFICIELLES.

PLOMBAGE DE TOUTE SORTE.

EXTRACTION DES DENTS OU RACINES.

25 cts.

Extraction des dents sans douleur au moyen du Gaz hilarant au bureau ou à domicile (sur demande.)

CHLOROFORME ETHER.

Conditions les plus avantageuses.

25 décembre 1885

Nos Prix en Gros

Sujets aux fluctuations du Marché

Farine blanche de choix.....	\$1.50, 2.10, 2.25
Farine forte américaine.....	2 40
Pain de 6 lbs par douz.....	1 80
Graisse fatback's par lot.....	1 75
" " chaudière 3 lbs, 5 lbs, 10 lbs et 50 lbs.	
Raisin Valence frais.....	\$ 0 74
Thés depuis.....	11 1/2 c. à 26
Vermicelle boîte 5 lbs.....	\$ 0 35
Biscuits depuis 6 c. en montant.	
Cornichons qualité extra par gallon.....	55
Vinaigre Malt à blanc extra.....	35
Salsepareille de Bristol par douz.....	7 50
Empoie boîte de 40 lbs.....	5
Planche à laver par douz.....	1.25, 1.45 et 1.65
Balets 2 et 3 cordes par douz.....	1.35 et 1.85
Allumettes Dominion.....	2 50
Globe lampe par boîtes la douz.....	85
Savons depuis.....	1.50 la boîte
Resine par 100 lbs.....	1 10
Grue de Blé blanc.....	19 00 la tonne
Son de Blé.....	17 00 la tonne
Graines de mil.....	
" " Trèfle rouge.....	
" " Vermont.....	95
Pois bien beau par 66 lbs.....	60
Blé d'Inde jaune par 56 lbs.....	40
Belle Avoine par 36 lbs.....	40
Fèves blanches de choix.....	2 90
Plâtre pour la terre.....	1 20
Phosphate 25 00 et 22 00 la tonne de 2,000 lbs.	
Whiskey 50 O. P. \$2 90 gallon.	
Rye 25 U. P. \$1 54 gallon.	

Demander nos prix pour Liquteurs, Vaisselles, Verres, Articles de fantaisie, etc., etc.

Correspondance sollicitée

L. T. CORMIER,

Magasin, Nos 10 & 11, Marché aux Denrées et Nos 35, 37, 39, 41, Rue St-Antoine, Trois-Rivières, Telephone No. 2.

BRANDY

Pour usage général, mais surtout pour cas de maladie, employez le meilleur
BISQUIT DUBOUCHE & CIE
COGNAC

En vente chez tous les épiceries et marchands de vin à ce bureau

Impressions de toutes sortes

à ce bureau

IMPRIMERIE
DU
JOURNAL

40 COIN DES RUE
St-Pierre & Bonaventure
TROIS-RIVIERES

On imprime à cette établissement avec la plus grande ponctualité et dans les derniers goûts tous les ouvrages de ville :

Têtes de comptes,
Memorandums,
Cartes d'affaires,
Et de visite,
Billets promissaires
Enveloppes,
Catalogues,
Listes des prix,
Programmes,
Circulaires,
Affiches,
Placards,
Lettres funéraires, etc., etc.

Blanc de sommation,
Demandes de plaidoyer,
Fiat,
Comparutions,
Déclarations sur billets
Déclarations sur compte,
Déclarations d'acte d'hypothèque
Pour les avocats

Subpoena,
Affidavit,
Inscriptions,
Inventaires de production
Saisies arrêts après jugement,
Brefs de saisie-gagerie,
Procès-Verbaux de saisie,
Oppositions,
Mémoires de frais, &c.

Pour les Notaires
Blancs de billets,
Quittances,
Procurations,
Transports,
Contrat de vente,
Contrats de mariage
Baux à Loyers
Toute commande par écrit sera exécutée sans délai

LE
Journal des Trois-Rivières

Est imprimé et publié par GEDEON DESILETS, Fabrique, Propriétaire-Éditeur, à qui toutes lettres, envois, etc., doivent être adressés franco, à l'imprimerie No. 40 Coin des Rue St. Pierre et Bonaventure, le Trois-Rivières.

CONDITIONS.
Le Journal des Trois-Rivières paraît tous les Luns et Jours de chaque semaine.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Un an, deux fois la semaine (Frais de port compris) \$2.00	
Six mois do do \$1.00	
Pour les États-Unis..... \$3.00	
Un an, Edition Hebdomadaire do \$1.00	
Six mois do do \$0.50	

INVARIABLEMENT PAYABLE D'AVANCE.

On ne peut s'abonner pour moins de six mois.

Toute personne qui veut discontinuer son abonnement devra en donner avis un mois avant l'expiration de son semestre et avoir payé les arriérés s'il y a.

PLAC D'ANNONCES.

Les annonces sont tolérées sur Types Basiques, aux conditions suivantes :

Première insertion, par ligne..... \$0.10
Chaque insertion suivante par ligne..... \$0.05

Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme.

Les avis de mariage, naissance et décès sont continués à raison de 25 centimes.

Les nécrologes seront chargés au tant les autres.

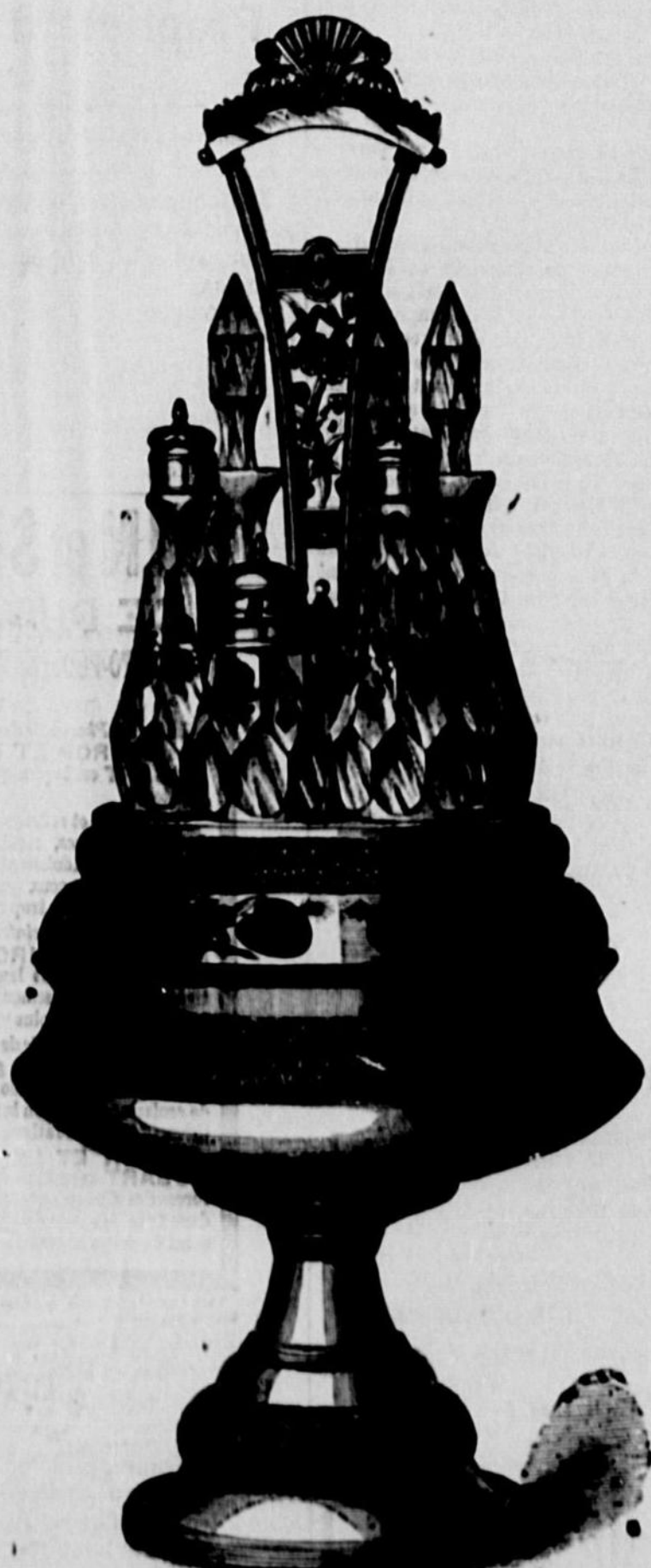
Toute correspondance doit être accompagnée d'un mandat.

Grande Réduction

— AU MAGASIN DE —

P. M. CONNER

\$15,000, de Bijouteries, \$15,000



A VENDRE AU PRIX COUTANT

Argenteries et articles argentés au prix courant. Articles en jet et autres du même genre à très bon marché. Montres et bijoux réparés par des ouvriers habiles. Gravure sur or et argent article dorés ou argentés sur ordre. Un escompte libéral est accordé au Clergé, aux Collèges et Convents. C'est maintenant le temps d'acheter, on vend actuellement à sacrifice pour réduire l'immense stock de l'établissement.

On se fait un plaisir de montrer tout l'assortiment et favoriser le choix des acheteurs.

LE TOUT RESPECTUEUSEMENT SOUMIS À

P. M. CONNER

Importateur de Montres, Horloges, etc., etc.

No. 30 rue du Platou, en face de son ancien magasin.